

Procès-verbal

Séance du conseil de la Ville de Macamic tenue le 11 février 2013, à 19 heures à laquelle étaient présents la mairesse suppléante Denise Dubois et les conseillers suivants : Rock Morin, Yvan Verville, Daniel Paquette et Louis Proulx. Était également présente l'adjointe à la direction générale et secrétaire-trésorière adjointe Joëlle Rancourt.

Absences motivées : Le maire Daniel Rancourt et le conseiller Michel Desrochers.

1. Ouverture de la séance par la mairesse suppléante, Denise Dubois.

2013-02-013

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QUE : L'ordre du jour soit accepté tel que lu par la mairesse suppléante, Denise Dubois, tout en gardant les questions diverses ouvertes.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013;
4. Approbation des comptes à payer :
 - Liste au montant de 424 010,88 \$;
 - Liste au montant de 296 893,13 \$
 - Liste au montant de 28 644,17 \$;
5. Période de questions;
6. Correspondance reçue et envoyée pour le mois de janvier 2013;
7. Acte de cession à monsieur Serge Bédard et madame Gisèle Brulotte;
8. Demande du Cercle des Fermières;
9. Adoption des prévisions budgétaires révisées 2013 de l'OMH;
10. Appui aux projets dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II de Sylviculture La Vérendrye;
11. Demande de participation financière :
 - a) Forum jeunesse de l'Abitibi-Témiscamingue;
 - b) Centre de la petite enfance Bout d'Chou;
12. Demande d'autorisation à la CPTAQ :
 - a) Madame Lise Plante (Succ. Mathilda Jonchas Plante);
 - b) Monsieur Daniel Dumont;
13. Rapport des comités;
14. Questions diverses :
 - a) Centre Joachim-Tremblay (Louis Proulx);
 - b) Lettre de félicitations pour le lancement de la politique familiale;
 - c) Lien sur le site Web de l'accessibilité des personnes handicapées;
15. Période de questions;
16. Levée de la séance.

En conséquence, les résolutions suivantes sont conformes à l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité.

Les points 11a), 14a) et 14c) n'ont été que discutés aucune décision ne s'y rattache.

Il y aura dispense de lecture du procès-verbal, car les membres du conseil présents renoncent à sa lecture puisqu'ils déclarent avoir reçu et lu le présent procès-verbal conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

2013-02-014

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2013

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013, soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2013-02-015

4. APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par le conseiller Daniel Paquette, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : Les items suivants soient acceptés :

- a) Liste au montant de 424 010,88 \$;
- b) Liste au montant de 296 893,13 \$;
- c) Liste au montant de 28 644,17 \$;

Adoptée à l'unanimité.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Correspondance reçue et envoyée de janvier 2013

L'adjointe à la direction générale donne des informations concernant la correspondance reçue et envoyée au cours du mois de janvier 2013.

2013-02-016

7. ACTE DE CESSION À MONSIEUR SERGE BÉDARD ET MADAME GISÈLE BRULOTTE

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic autorise la cession de la parcelle de terrain décrite ci-dessous à monsieur Serge Bédard et madame Gisèle Brulotte en considération d'une somme nominale d'**UN DOLLAR (1 \$)** à savoir :

Partie d'un ancien chemin montré à l'originnaire sans désignation cadastrale officielle:

Un emplacement de figure rectangulaire, borné au nord, par le Chemin des rangs 2 et 3 à cet endroit; à l'est, par une partie du lot 23 du rang 2 du canton de Royal-Roussillon étant déjà la propriété du cessionnaire; au sud, par une autre partie dudit chemin montré à l'originnaire sans désignation cadastrale officielle et à l'ouest, par une partie du lot numéro 22 du rang 2 du canton de Royal-Roussillon étant déjà la propriété du cessionnaire.

Le coin nord-ouest du présent emplacement étant situé à VINGT-TROIS mètres et CINQUANTE centimètres (23,50m) du coin nord-est du lot 22-1 dudit rang 2 dit canton Royal-Roussillon.

Le tout étant un emplacement vacant, circonstance et dépendance et sans adresse civique.

La présente cession est expressément faite afin de régulariser les titres de propriété du cessionnaire sur l'immeuble présentement cédé; le cessionnaire payant déjà au cédant des taxes foncières sur ledit immeuble, et ce, depuis le vingt-neuf juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (29 juin 1999) soit la date où il avait acquis des droits sur cet immeuble aux termes de l'acte inscrit sous le numéro 354 785.

QUE : L'adjointe à la direction générale, Joëlle Rancourt soit autorisée à signer tous les documents requis et nécessaires à l'exécution des présentes.

Adoptée à l'unanimité.

2013-02-017

8. DEMANDE DU CERCLE DES FERMIÈRES

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : La Ville de Macamic paie la moitié de la facture pour la réparation de la chaise élévatrice, soit un montant de 278,24 \$.

QUE : Des soumissions seront demandées pour l'installation d'une caméra à l'endroit où la chaise est installée.

Adoptée à l'unanimité.

2013-02-018

9. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2013 DE L'OMH**

Il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Daniel Paquette et résolu :

QUE : Le budget révisé de l'Office municipal d'habitation (OMH) pour l'année 2013 soit adopté avec une contribution de la municipalité de 11 656 \$.

Adoptée à l'unanimité.

2013-02-019

10. **APPUI AUX PROJETS DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES RESSOURCES DU MILIEU FORESTIER – VOLET II DE SYLVICULTURE LA VÉRENDRYE**

Attendu que le ministère des Ressources naturelles met à la disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé, programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II;

Attendu que Sylviculture La Vérendrye désire bénéficier de ce programme pour monsieur Jean-Pierre Robitaille;

Attendu que le projet demandé est pour du drainage forestier pour permettre un meilleur drainage du terrain afin d'augmenter le rendement forestier;

Attendu que ce projet ne contrevient à aucun règlement ni à aucune loi en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Attendu que la Ville de Macamic est favorable à ce projet;

En conséquence, sur proposition du conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

Que : La Ville de Macamic appuie le projet présenté par Sylviculture La Vérendrye pour monsieur Jean-Pierre Robitaille dans le cadre du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II.

Adoptée à l'unanimité.

11. **Demande de participation financière :**

2013-02-020

b) **DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE BOUT D'CHOU**

Il est proposé par le conseiller Yvan Verville, appuyé par le conseiller Louis Proulx et résolu :

QUE : Un montant de 50 \$ soit versé au Centre de la petite enfance Bout d'Chou de Macamic pour notre participation pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité.

12. **Demande d'autorisation à la CPTAQ**

2013-02-021

a) **DEMANDE À LA CPTAQ – MADAME LISE PLANTE (SUCC. MATHILDA JONCHAS PLANTE)**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficierait de ce projet avec l'implantation d'une nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà eu une résidence sur cette partie de lot, détruite par un incendie en 1989;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de madame Lise Plante (succession Mathilda Jonchas Plante) d'une partie du lot 4 049 272 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

2013-02-022

b) **DEMANDE À LA CPTAQ – MONSIEUR DANIEL DUMONT**

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité bénéficierait de ce projet avec l'implantation d'une nouvelle construction;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne causerait aucun préjudice à l'agriculture étant donné que ce lot est constitué de boisé et d'une plantation;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà eu une résidence sur cette partie de lot, détruite par un incendie ;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas ailleurs dans le territoire de la municipalité d'endroit pour la réalisation de ce projet qui consiste à l'élevage de coqs à chair et de lapins durant la période estivale.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Rock Morin, appuyé par le conseiller Yvan Verville et résolu :

QUE : La Ville de Macamic appuie fortement la demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture de monsieur Daniel Dumont d'une partie du lot 4 049 198 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité.

13. **Rapport des comités**

Monsieur Yvan Verville donne des informations concernant les travaux sur les lots intramunicipaux.

14. **Questions diverses :**

2013-02-023

b) **FÉLICITATIONS POUR L'ORGANISATION DU LANCEMENT DE LA POLITIQUE FAMILIALE**

Il est proposé par le conseiller Louis Proulx, appuyé par le conseiller Rock Morin et résolu :

QU' : Une lettre de félicitations soit envoyée à monsieur Laurier Parent ainsi qu'aux membres du comité pour le succès obtenu lors du lancement de la politique familiale de la Ville de Macamic qui s'est déroulé le 20 janvier 2013.

Adoptée à l'unanimité.

15. **Période de questions**

Aucune question.

2013-02-024

16. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Rock Morin et résolu à l'unanimité de lever la séance. Il est 20 h 30.

ADOPTÉ.

Joëlle Rancourt
Adjointe à la direction générale et
secrétaire-trésorière adjointe

Denise Dubois
Mairesse suppléante